



REGLEMENT adulte

Le port du casque rigide est obligatoire, sur toutes nos sorties, entraînements et courses. Le club décline toute responsabilité si non-port du casque.

Pour des raisons pratiques et de sécurité, nous vous conseillons fortement d'avoir un VTT en très bon état.

Les licenciés s'engagent à respecter le code de la route en toutes circonstances, ainsi que les recommandations des dirigeants.

La pratique du VTT demande une excellente condition physique.

Le respect de la nature et de l'environnement sont des valeurs essentielles dans le cadre de la pratique du VTT, par son inscription, chaque licencié s'engage donc à n'abandonner aucun déchet, matériel usagé,... de quelque sorte que ce soit.

Le VTT COMPIEGNOIS ne peut être tenu responsable en cas de chute ou d'accident pendant les sorties, courses, et entraînements.

Le VTT COMPIEGNOIS décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration de matériel.

Le transport des licenciés par une personne du VTT COMPIEGNOIS, doit donner lieu à une déclaration auprès de son assureur.

Le VTT COMPIEGNOIS se réserve le droit d'exclure tout licencié faisant preuve d'un esprit antisportif, d'un comportement inconvenant ou dangereux.

Dans le cadre de la réglementation générale sur la protection des données, les informations suivantes sont conservées sous format numérique par le bureau du VTT Compiégnois : nom, prénom, date de naissance, adresse, n° de tel portable, n° de tel et nom de la personne à joindre en cas d'urgence, informations sur les tenues, fiche de préinscription, fiche règlement signée, certificat ou questionnaire médical, demande de renouvellement licence Ufolep, attestations diverses et mails présentant des renseignements utiles. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Une adresse e-mail est obligatoire pour l'adhésion au VTT Compiégnois et licence Ufolep. En sus il est souhaitable pour des raisons pratiques (infos diverses, lieu de rendez-vous, vie du club, échanges entre membres) de s'inscrire sur les groupes suivant :

WhatsApp, groupe VTTC ouvert à tous, cocher la case **si PAS d'accord** d'y adhérer ☐

Facebook, page privée VTT Compiégnois réservée aux compétiteurs, cocher la case **si PAS d'accord** ☐

- L'inscription au VTT COMPIEGNOIS, implique la présence des licenciés, dans l'organisation du Raid Impérial Compiégnois fixé au **DIMANCHE 14 JUIN 2026**
- Les adhérents et compétiteurs du VTT Compiégnois devront porter les couleurs du club, en course (sur les podiums) et en randonnée, s'ils s'inscrivent au nom du club et/ou demandent une participation financière.

CONTACTS et URGENCES

NOM de l'adhérent	
PRENOM de l'adhérent	
Tel portable de l'adhérent (si inscrit précédemment sans changement, indiquer « idem 202x) »	
Email de référence de l'adhérent (si inscrit précédemment sans changement, indiquer « idem 202x) »	
Nom de la personne et numéro de tél à contacter en cas d'urgence	

Règles à ne pas oublier

- Avant de partir, je vérifie l'état de mon vélo (freins, pneus, pédales, chaîne...) et je prévois un ravitaillement,
- Je ne sous-estime pas mon état de santé,
- Je porte toujours un casque,
- Je reste très vigilant en tout terrain (maîtrise du vélo et de ma vitesse..),
- Je respecte le code de la route, les autres usagers, l'environnement, les propriétés privées et la quiétude des riverains,
- Je garde sur moi une carte précisant le N° de tél de la personne à appeler en cas d'urgence et toute précision utile concernant mon état de santé (traitement, allergies, contre-indications.....)

Je suis SECOURISTE :	OUI	NON
(barrer la mention inutile)		
Si oui niveau :		

L'inscription au VTT COMPIEGNOIS, implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et consentement pour le traitement des données.

Je soussigné

,
reconnais avoir été informé que la pratique du VTT en randonnée et/ou en compétition est un sport à risque ; et que, malgré la présence d'autres personnes du VTT COMPIEGNOIS lors de ses sorties et quel que soit leur niveau de compétence, ou statut au sein du club, un incident ou accident est toujours possible.

Je reconnais donc que je ne pourrai pas contester en justice contre le club ou ses dirigeants, dans le cas où un évènement le concernant, surviendrait. Je reconnais également avoir été informé conformément au code du sport (article L.321-4) de la souscription par le club d'une assurance dont le bénéfice est conditionné au respect des règles et consignes de sécurité.

Date : . / / .

Signature :